

Épitaphe

On ignore généralement les conditions de rédaction d'une épitaphe ; son caractère autobiographique est donc la plupart du temps incertain : une inscription à la première personne peut émaner d'un défunt ayant pris soin de composer de son vivant sa propre épitaphe, mais peut aussi avoir été rédigée par des proches ayant choisi de faire « parler le mort ». Comme tout écrit posthume, l'épitaphe autobiographique échappe au contrôle de son auteur et demeure soumise à la censure des vivants, qui peuvent la remanier à leur guise lorsqu'ils la jugent imparfaite ou trop provocatrice, tout en conservant la première personne. [...]

Bibliographie

Tombeaux romains. Anthologie d'épigraphes latines, traduit du latin et préfacé par Danielle Porte, Gallimard, 1993.

Tombeaux grecs. Anthologie d'épigrammes, textes choisis, traduits du grec et préfacés par Denis Roques, Gallimard, 1995.



Auteur(s) de l'article:

[Le Callet Blandine](#)

Page:

305-306

Mots-clés:

[Fragment](#)

[Mort](#)

Pour citer cet article:

Le Callet Blandine, « Épitaphe », dans *Dictionnaire de l'autobiographie*, dir. F. Simonet-Tenant, avec la collab. de M. Braud, J.-L. Jeannelle, P. Lejeune et V. Montémont, Paris, Champion, 2017, p. 305-306, en ligne, URL : <https://ecrisoi.univ-rouen.fr/dictionnaire/epitaphe>, page consultée le 15/07/2025.